



Peut on écrire à ses juges avant l'audience ?

Par **LATERADE**, le **29/04/2008** à **00:07**

Bonjour,

Je passe bientôt devant la cour dans le cadre d'une affaire de diffamation où j'attaque un journal qui a sali ma réputation et mon honneur de chef d'entreprise notamment.

Je n'ai quasiment aucun contact avec mon avocat qui n'a pas souhaité me rencontrer en vis à vis et souhaiterait écrire au juge pour lui faire part de mon désarroi non pas vis à vis de mon avocat mais de la situation vécue depuis la parution de l'article...expliquer ma vie avant et depuis puisque jamais je n'ai pu m'exprimer.

Cela est il possible ou cela risque t'il de me nuire ou de faire capoter le procès ?

A t'on le droit d'écrire à la cour ?

Par avance, merci pour votre réponse.

Bien cordialement.

Par **Jurigaby**, le **29/04/2008** à **13:03**

Bonjour.

Non, vous devez présenter votre cause à l'audience à l'égard du juge, mais pas avant.